FORCALQUIER•LURE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 AVRIL 2025

Délibération n°2025-34

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20250403-34-2025-DE
Date de réception préfecture : 15/04/2025

Thème : SPORT ET CULTURE 2
Objet : Subventions aux associations sportives

L'an deux mille vingt-cinq le trois du mois d'avril, le Conseil communautaire dûment convoqué par Monsieur le Président le 28 mars 2025 s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Forcalquier sous la présidence de Monsieur David GEHANT.

Membres en exercice : 27 Membres présents : 22 Pouvoirs : 5 Suffrages exprimés : 27

Étaient présents :

Gilbert BOYER ; David GEHANT ; Michel DALMASSO ; Thomas CHERBAKOW ; Sylvie SAMBAIN ; Caroline MASPER ; Karima COEURET ; Sandrine LEBRE ; Aurélie ANNEQUIN ; Camille FELLER ; Danièle KLINGLER ; Geoffroy GONZALEZ ; Lisa MARCEL ; François PREVOST ; Didier DERUPTY ; Maryse BLANC ; Robert USSEGLIO ; Christian CHIAPELLA ; Christophe LOPEZ ; Patricia PAUL ; François BERGNA ; Philippe VUILQUE.

Étaient représentés :

M. Emmanuel LUTHRINGER donne procuration à M. Michel DALMASSO
M. Michel CHAPUIS donne procuration à M. Thomas CHERBAKOW
M. Antoine DE RUFFRAY donne procuration à Mme Danièle KLINGLER
Mme Nadine CURNIER donne procuration à Mme Camille FELLER
M. Stéphane DERRIVES donne procuration à M. Christian CHIAPELLA

Absents excusés :

Emmanuel LUTHRINGER, Michel CHAPUIS, Antoine DE RUFFRAY Nadine CURNIER, Stéphane DERRIVES.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire choisi au sein de la présente Assemblée ; Madame Aurélie ANNEQUIN a été désignée à la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

13 communes sont donc représentées.

VU les statuts de la communauté de communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure, notamment l'article 8, la communauté de communes apporte en lieu et place des communes membres, son soutien technique, matériel et/ou financier aux associations sportives œuvrant sur le territoire dont les projets entrent dans le cadre de la politique sportive définie par la communauté ;

CONSIDERANT les demandes de subventions ci-dessous exposées,

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20250403-34-2025-DE
Date de réception préfecture : 15/04/2025

DESIGNATION DE L'ASSOCIATION	EVENEMENT	MONTANTS PROPOSES POUR 2025
Sport Santé	Activités sport-santé	4 500 €
Course cycliste « La provençale »	Course cycliste	5 000 €
Outdoor in Provence	Trail de Haute Provence	30 000 €
Comité départemental de cyclisme	Course cycliste	3 000 €
Association Kodokan	Association de Judo	7 000 €
TOTAL		**49 500 €**

Ceci exposé,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DECIDE :

- D'approuver le versement des subventions,

- Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget,

- D'autoriser Monsieur le Président ou en cas d'empêchement, un vice-président à effectuer toute démarche consécutive à cette décision et pour les élus ayant reçu délégation, à signer, au nom et pour le compte de la Communauté de communes, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits,
POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,
David GEHANT